



Refus de prise en charge assurance portable

Par **ushababi**, le **16/06/2008** à **17:30**

Bonjour,rnrnUn individu m' a volé mon portable profitant d un moment d'inattention, celui-ci s'est empressé de courir, il a été qualifié de vol simple car je n'ai pas été agressée.rnJ'ai souscrit une assurance auprès de mon opérateur, mais celle-ci ne prend en compte que les vols avec agression.rnJe me retourne contre sfr, car on m' a vendu une assurance contre le vol sans me préciser vol avec effraction, violence ou autre elle devait couvrir tous les dommages...rnrnSPB cette assurance arnaqueuse ne souhaite rien entendre et sfr n ont plus. Ce portable valait 429 euros, j ai bénéficié d'une offre de réengagement et je l'ai payé 139 euros. J'ai demandé dans ce cas à résilier ma ligne car je n ai pas les moyens de me racheter un téléphone sans abonnement en ce moment en leur indiquant que je préférerais passer à la concurrence, m'engager auprès d un autre prestataire et avoir un nouveau portable.rnCependant je suis engagée jusqu'en 2010.rnrnPouvez-vous m'aider?

Par **mmm3**, le **25/06/2008** à **20:01**

bonjour ,rnrn relisez bien votre contrat d assurance?rnrncar je pense que vous avez la réponse sous les yeux !! rnrnsi il est marqué que ça marche juste pour les vols avec agression vous ne pouviez rien faire !